



L'IUT de Chartres : révélateur de compétences depuis plus de 30 ans !



Comment s'inscrire ?

Les frais d'inscription universitaire sont, pour l'année 2024/2025, gratuits pour les étudiants boursiers et de 175 € pour les étudiants non-boursiers. Les apprentis sont exonérés.

➔ Comment candidater en BUT1 (1ère Année)?

Toutes les candidatures en BUT formation initiale ou par apprentissage se font via le portail PARCOURSUP selon le calendrier suivant :

www.parcoursup.fr

Séquencement	Formalités à accomplir
18 Décembre 2024	Ouverture du site d'information de Parcoursup
15 Janvier au 13 Mars 2025	Inscriptions et saisie des vœux
13 Mars 2025	Dernier jour pour confirmer les vœux
02 Avril 2025	Dernier jour pour finaliser les dossiers
du 01 Juin au 10 Juillet 2025	Propositions d'admission et réponses aux établissements
à partir du 15 Juin 2025	Démarrage de la phase d'admission complémentaire

Si vous êtes candidat étranger

Vous souhaitez vous inscrire en 1^{re} année de BUT :

- Candidat résidant dans l'Union Européenne : candidature via le **dispositif d'inscription classique** (www.parcoursup.fr).
- Candidat hors Union Européenne : candidature via les **programmes ADIUT** (procédure sur www.iut.fr, rubrique «International»).

➔ Comment candidater en BUT2 et BUT3 ?

La procédure est totalement dématérialisée, les candidatures se font via la plateforme en ligne «E-candidat» du 10 février au 11 avril 2025.

<http://ecandidat.univ-orleans.fr>

Lors de votre candidature, veillez à bien choisir la spécialisation souhaitée.

L'admission en BUT2 et en BUT3 est subordonnée à la décision d'un jury qui examine chaque dossier de candidature, les résultats du jury d'admission sont notifiés en ligne sur le portail «e-Candidat».

➔ Formation tout au long de la vie

Si vous désirez des informations relatives à la formation continue (salariés, demandeurs d'emploi, titulaire d'un bac ou d'acquis professionnels validés...), contactez le correspondant formation continue de l'IUT ou le Service de la Formation Continue (SEFCO) de l'Université d'Orléans car la procédure d'admission est différente.

Correspondant Formation Continue et VAE de l'IUT : formation.iut28@univ-orleans.fr

Service de Formation Continue (SEFCO) de l'Université d'Orléans : Tél. 02 38 41 71 80 - sefco@univ-orleans.fr

➔ Apprentissage

Pour toute question concernant l'apprentissage, vous pouvez contacter notre partenaire, le CFA des Universités Centre-Val de Loire.

CFA des Universités - Cellule de Chartres : Tél. 02 37 91 83 04
apprentissage.iut28@univ-orleans.fr
www.cfa-univ.fr



IUT de CHARTRES
 1 place Roger Joly - 28000 Chartres
 Tél. : 02 37 91 83 00 (Standard) | 02 37 91 83 09 (Scolarité)
 Mail : scolarite.iut28@univ-orleans.fr
 Web: www.univ-orleans.fr/iut-chartres



Le statut de l'étudiant

→ Bourses de l'enseignement supérieur

Les demandes de Bourses (et/ou de logement universitaire : voir plus loin) doivent être saisies entre le 15 Janvier et le 15 Mai sur la plateforme gouvernementale :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Toute la procédure est dématérialisée (sauf cas particuliers), les décisions d'attributions sont notifiées par mail et en ligne sur l'espace personnel des candidats.

Pour toute information liée aux aides sociales étudiantes, RDV sur le site du CROUS de l'Académie d'Orléans Tours :

www.crous-orleans-tours.fr



→ Service social et médecine préventive

Une assistante sociale du CROUS organise une permanence à destination des étudiants de Chartres.

CROUS - Vie de l'Étudiant
Tél. : 02 38 24 27 22
(Prise de rendez-vous)

Elle a un rôle d'information sur la législation en vigueur ou sur les formalités à accomplir. Elle a pour mission d'aider les étudiants en difficulté à résoudre les différents problèmes matériels ou moraux qui se posent à eux, grâce à des contacts avec divers organismes, services universitaires et sociaux.

Une visite médicale obligatoire est programmée pour tous les nouveaux inscrits.

→ Accompagnement social, culturel et sportif

Les étudiants sont affiliés au régime de sécurité sociale de leurs parents.

Avant toute inscription administrative, les étudiants doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 103€ ouvrant un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif.

Informations: www.messervices.etudiant.gouv.fr

Les étudiants inscrits en formation continue sont exonérés de cette contribution. Autres cas d'exonérations: cvec.etudiant.gouv.fr.

La Vie étudiante

→ Se loger

Le CROUS propose aux étudiants de l'IUT 3 résidences universitaires (204 places - Loyer entre 303 et 333 € - APL possible). La demande de logement universitaire doit être faite en même temps que la demande de bourse, sur le site internet du CROUS. Pour toute information complémentaire : **CROUS** - 8 place François Rabelais -28000 CHARTRES

Tél. : 02 37 90 70 30 | www.messervices.etudiant.gouv.fr

Des offres de logement de particulier sont consultables au Bureau Information Jeunesse de Chartres (02 37 23 42 82).

→ Se restaurer

Le restaurant universitaire « Le Flicoteaux » propose des repas équilibrés aux étudiants à un prix modique (3,30 € en 2024/2025 - paiement via la carte multiservice étudiante), il se situe à 500m de l'IUT, 1 rue Saint-Martin du Val – 28000 CHARTRES. Ouvert à partir de 11 h 30 du lundi au vendredi, fermé durant les congés étudiants.

→ Se divertir

L'**ASSODEIC** (ASSOCIATION Des Etudiants de l'Iut de Chartres) accompagne et anime la vie étudiante à travers diverses actions comme l'organisation de soirées étudiantes et de sorties, la gestion d'activités sportives ou la participation aux projets étudiants.

Contact: assodeic@gmail.com | Page Facebook: *Assodeic Officiel IUT de Chartres*

De nombreux services et dispositifs sont mis en place par l'Université ou par les collectivités locales à destination des étudiants. Ces derniers bénéficient également de tarifs préférentiels et d'offres spéciales dans les commerces et lieux culturels chartrais.